

DÉCISION PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE 2122.2
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

N° DEC25.10.16.95

Attribution du marché 2025-SERV13 – Prestations pour un séjour neige 2026

Le Maire de la commune de BILLY-BERCLAU ;

VU

- L'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération du Conseil Municipal du N°2020.09.21.02 en date du 21 septembre 2020 portant délégation au Maire des attributions prévues à l'article L.2122.22 du Code Général des collectivités Territoriales ;
- les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée
- le rapport d'analyse des offres en date du 15 octobre 2025

CONSIDÉRANT

- qu'il s'agit d'un marché de services pouvant être passé selon une procédure adaptée ;
- que les procédures de passation ont été respectées et que la mise en concurrence a été correctement effectuée ;
- que le candidat retenu a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de sélection définis dans le dossier de consultation, en répondant à l'intégralité du besoin de la collectivité ;

DÉCIDE

Article 1 : Le marché n°2025-SERV13 pour les prestations d'hébergement, de restauration et d'organisation d'activités pour un séjour neige est attribué, sur la base de son **offre variante**, à l'entreprise suivante : **ITINÉRAIRE VACANCES ET VOYAGES** (SIRET : 815 262 191 00035), 18B rue de la Gare - 59470 ESQUELBECQ.

Le montant de l'offre retenue, calculé sur la base des effectifs prévisionnels, est de **59 925,00 € TTC**. Conformément à l'article 6 du Cahier des Clauses Particulières, le montant final du marché sera ajusté en fonction du nombre réel de participants et sur la base des prix unitaires contractuels.

Article 2 : Le marché prendra effet à compter de sa date de notification à l'entreprise retenue. La prestation se déroulera du dimanche 22 février 2026 au samedi 28 février 2026.

Article 3 : Que les crédits correspondants sont et seront prévus aux budgets des années en cours et à venir.

Fait à BILLY-BERCLAU, le 16 octobre 2025
Steve BOSSART, Maire

